

RÉPONSES DE GAZIFÈRE INC. À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 7 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE POUR LE DÉGROUPEMENT DU PRIX DE TRANSPORT DANS LES TARIFS, POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2008 AU 31 DÉCEMBRE 2008, POUR L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2010 ET POUR LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010

PHASE 3 – PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2010 ET
MODIFICATION DES TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010

PGEÉ

1. Référence : Pièce B-22, GI-25, document 1, pages 54 à 55.

Préambule :

Les taux d'opportunité, pour chacun des programmes du secteur C&I, utilisés dans les projections de volumes et de budget (page 55) sont différents de ceux présentés dans les cas-types (page 54).

Demande :

1.1 Veuillez justifier les écarts observés ou, le cas échéant, réviser les tableaux.

Réponse 1.1:

En réponse à la question 3-12 a) de SÉ-AQLPA à la pièce GI-33, document 1, Gazifère a déposé la pièce GI-25, document 1, pages 1, 34, 51, 54 à 58, révisée en date du 25 septembre 2009. Par la même occasion, Gazifère a également corrigé l'erreur de transcription des taux d'opportunité pour chacun des programmes du secteur C&I entre les pages 54 et 55. Gazifère invite donc la Régie à se référer aux tableaux financiers révisés en date du 25 septembre 2009 aux pages 54 et 55, lesquelles corrigent cette erreur.

2. Référence : Pièce B-28, GI-30, document 1, page 15.

Préambule :

Gazifère indique compter 11 participants dans le volet location du programme chauffe-eau instantané pour les 6 premiers mois de 2009.

Demandes :

- 2.1** Veuillez indiquer quel est le coût moyen des appareils installés chez les participants au programme chauffe-eau instantané volet location.
- 2.2** Veuillez indiquer quel est le coût moyen de l'appareil installé chez les participants au programme chauffe-eau efficace volet location.
- 2.3** Veuillez comparer l'écart de coût entre les deux appareils mentionnés dans les questions précédentes et le surcoût de 974 \$ utilisé dans le cas-type du programme chauffe-eau instantané. Veuillez commenter.

Réponse 2.1, 2.2 et 2.3:

Par souci de confidentialité et afin d'assurer le respect des règles du marché, Gazifère n'entend pas fournir le coût moyen des appareils, équipements et services liés à ses programmes d'efficacité énergétique incluant ceux demandés par la Régie dans ses questions 2.1 et 2.2 ci-dessus. À cet égard, Gazifère est d'avis qu'elle a commis une erreur en répondant à la question 3-10 a) de SÉ-AQLPA à la pièce GI-33, document 1, puisqu'il s'agit d'informations confidentielles que lui ont fournies ses partenaires d'affaires. Pour cette raison, seul le surcoût moyen des appareils sera fourni par Gazifère.

Tout comme elle l'a souligné dans le cadre de son PGEÉ 2010 à la pièce GI-25, document 1, page 16, Gazifère est d'avis qu'un client peut passer d'un chauffe-eau conventionnel (non efficace) à un chauffe-eau instantané. C'est d'ailleurs pour s'en assurer que Gazifère propose de devancer en 2010 l'évaluation de son programme *Chauffe-eau instantané (volets achat et location)*. Conséquemment, Gazifère identifie à 1019 \$ le surcoût moyen d'un chauffe-eau instantané en comparaison avec un chauffe-eau conventionnel, tant dans le volet location que le volet achat. Il s'agit d'un surcoût similaire à celui employé par Gazifère pour son cas-type, identifié à 974 \$, et provenant du cas-type de Gaz Métro.

- 3. Références :**
- (i) Pièce B-28, GI-30, document 1, page 19 ;
 - (ii) Pièce B-3, GI-16, document 1, page 4.

Préambule :

En référence (i), Gazifère présente une évaluation du potentiel résiduel des programmes « Thermostats programmables (volets achat et location) », « Trousse de produits économiseurs d'eau chaude » et « Chauffe-eau efficace (volet location) »

Original : 2009-10-16

GI-30
Document 2
Page 2 de 7
Requête 3692-2009

En référence (ii) :

Pour le volet achat du programme « Thermostats programmables » Gazifère indique :
« (...) une majorité des clients qui ont opté pour le remplacement de leur appareil de chauffage possédaient déjà un thermostat programmable ».

Demandes :

3.1 Veuillez expliquer, pour chacun des programmes mentionnés en préambule, les hypothèses retenues par Gazifère et détailler les calculs effectués. Veuillez expliquer notamment comment les effets de transformation de marché (tendanciel) et de bénévolat ont été pris en compte dans l'évaluation des potentiels résiduels.

Réponse 3.1:

Calcul du potentiel résiduel pour chacun des programmes

Thermostats programmables (volets achat et location) :

28821	clients résidentiels au 31 décembre 2008 qui chauffent au gaz
2737	clients passés qui ont participé au programme au 31 décembre 2008
26084	potentiel résiduel pur (=28821-2737)
708	clients prévus dans le PGEÉ 2010
36,84	nombre d'années de résiduel pur (26084/708)
148	clients qui devraient changer leur thermostat chaque année (=2737/18,5)
0,2	nombre d'années de résiduel «annuel» (=148/708)
50%	Taux d'opportunisme net (moyenne achat et location)
18,53	nombre d'années total de résiduel (= (résiduel pur + résiduel «annuel»)*(1-taux opportunisme net))

Trousse de produits économiseurs d'eau chaude : par rapport à la réponse donnée à la question 19.1 de la Régie à la pièce GI-30, document 1, Gazifère a corrigé une erreur qui change légèrement le résultat final, soit 55 ans au lieu de 60 ans.

31703	clients résidentiels au 31 décembre 2008
4583	clients passés qui ont participé au programme au 31 décembre 2008
27120	potentiel résiduel pur (=31703 – 4583)
457	clients prévus dans le PGEÉ 2010
59,34	nombre d'années de résiduel pur (=27120/457)
572	clients qui devraient changer leur trousse chaque année (4583/8)
1,25	nombre d'années de résiduel «annuel» (=572/457)

10% Taux d'opportunisme
54,54 nombre d'années total de résiduel (= (résiduel pur + résiduel «annuel»)*(1-taux opportunisme))

Chauffe-eau efficace (volet location) : Gazifère tient à préciser qu'aussi longtemps qu'il n'y aura pas de modification à la réglementation sur les chauffe-eau et que le nombre de clients résidentiels augmentera, il existera un potentiel résiduel pour ce programme.

31703 clients résidentiels au 31 décembre 08
26788 clients passés qui ont participé au programme au 31 décembre 2008
4915 potentiel résiduel pur (=31703-26788)
2630 clients prévus dans le PGEÉ 2010
1,86 nombre d'années de résiduel pur (=4915/2630)
3348,5 clients qui devraient changer leur chauffe-eau chaque année (=26788/8)
1,27 nombre d'années de résiduel «annuel» (=3348/2630)
0% Taux d'opportunisme
3,1 nombre d'années total de résiduel (= (résiduel pur + résiduel «annuel»)*(1-taux opportunisme))

Ces calculs ne sont que des estimés. Il est évident qu'à la suite de l'évaluation d'un programme, de la mise à jour de la norme visant les chauffe-eau ou des nouvelles connaissances acquises en matière de calculs des effets de distorsion, Gazifère pourrait réviser le potentiel résiduel de ces programmes.

Il est aussi à noter que dès qu'on obtient un taux d'opportunisme net trop élevé suite à une évaluation, Gazifère proposera l'abandon du programme. Dans tous les cas, la décision d'abandonner ou non un programme repose sur plusieurs facteurs et non seulement sur le potentiel résiduel.

Effet de bénévolat

Thermostats programmables (volets achat et location) : l'effet de bénévolat a déjà été pris en compte car le taux d'opportunisme net a été utilisé dans le calcul du potentiel fourni en réponse à la question 19.1 de la Régie à la pièce GI-30, document 1.

Trousse de produits économiseurs d'eau chaude : l'effet de bénévolat n'a pas été pris en compte car ce programme n'a pas été évalué à ce jour et le taux de bénévoles est donc inconnu.

Original : 2009-10-16

GI-30
Document 2
Page 4 de 7
Requête 3692-2009

Chauffe-eau efficace (volet location) : l'effet de bénévolat n'a pas été pris en compte. Gazifère n'a pas évalué ce programme puisqu'aucune aide financière n'est accordée pour ce programme et qu'il n'a pas d'incidence budgétaire. Par conséquent, le taux de bénévoles est inconnu.

Transformation de marché

Concernant les effets de transformation de marché (tendanciel), Gazifère n'en a pas tenu compte dans le calcul du potentiel résiduel.

Gazifère soumet respectueusement à la Régie qu'il n'y a toujours pas de consensus sur les méthodologies de quantification des différents effets de distorsion et de l'utilisation concomitantes de ces méthodologies dans la recherche de quantités d'économies d'énergie nettes. L'Ontario Energy Board a d'ailleurs lancé un appel d'offres le 2 octobre dernier¹ où le consultant choisi devra notamment aborder cette question dans son rapport d'expertise.

De plus, Gazifère ne possède pas les ressources humaines et financières pour effectuer un exercice de cette nature. Gazifère estime que les coûts d'une telle analyse ne justifient pas les bénéfices qui en résulteraient.

3.2 Veuillez préciser le potentiel résiduel pour le volet « abaissement de la température du chauffe-eau » du programme « Trousse de produits économiseurs d'eau chaude ».

Réponse 3.2:

Tant que les inspections se feront chez les clients nouvellement branchés de Gazifère, il subsistera un potentiel résiduel équivalent au nombre de clients nouvellement branchés de Gazifère.

3.3 Veuillez identifier et quantifier l'impact qu'aurait l'abandon de chacun de ces programmes sur le taux d'adoption par la clientèle de Gazifère des mesures d'économie d'énergie visées par ces programmes.

¹ Ontario Energy Board, Request for Proposals for Review of Demand Side Management Framework for Natural Gas Distributors, Request for Proposal No.: RFPOEBRPC2009-1022A.

Réponse 3.3:

Gazifère n'est pas en mesure d'identifier et de quantifier l'impact qu'aurait l'abandon de chacun de ces programmes sur le taux d'adoption par la clientèle de Gazifère des mesures d'économie d'énergie visées par ces programmes. Gazifère soumet respectueusement à la Régie qu'elle croit fermement que son PGEÉ a un impact dans le marché puisqu'il sert notamment à devancer l'adoption de mesures.

Gazifère réitère qu'il n'y a toujours pas de consensus sur les méthodologies de quantification des différents effets de distorsion et de leurs utilisations concomitantes dans la recherche de quantités d'économies d'énergie nettes.

L'abandon de ces programmes mettrait en péril les résultats du PGEÉ de Gazifère alors qu'elle et ses clients récoltent enfin le fruit des efforts passés pour économiser des mètres cubes de gaz naturel. En faisant l'hypothèse que les économies de gaz naturel de ces trois programmes continueraient au même rythme, notamment parce que des clients non participants pourraient éventuellement participer et que de nouveaux habitants viennent constamment habiter la région outaouaise, l'impact de l'abandon de ces programmes sur le PGEÉ de Gazifère serait de :

Une réduction d'économie d'énergie de 39 895 m³ pour le programme « Thermostats programmables (volets achat et location) ». Il est à noter que les participants continuent d'être au rendez-vous dans ce programme, ce qui pourrait indiquer que le marché n'est pas encore transformé. L'évaluation du programme a aussi révélé que le taux d'opportunisme est toujours acceptable, ce qui constitue de l'avis de Gazifère, un autre indicateur que le marché n'est pas encore transformé.

Une réduction d'économie d'énergie de 149 748 m³ pour le programme « Trousse de produits économiseurs d'eau chaude ». Veuillez noter que le nombre de participants est de plus en plus élevé, ce qui pourrait indiquer que la transformation de marché est loin d'être complétée. De plus, l'évaluation du programme se fera en 2010, ce qui nous permettra de tirer de nouvelles informations notamment sur le taux d'opportunisme.

Une réduction d'économie d'énergie de 115 720 m³ pour le programme « Chauffe-eau efficace (volet location) ». Gazifère tient à préciser qu'elle dirige le marché en offrant uniquement à sa clientèle des chauffe-eau efficaces en location. Sans cette intervention, rien n'indique que les consommateurs de gaz naturel de l'Outaouais installeraient un chauffe-eau efficace à gaz naturel.

L'impact total de l'abandon de ces trois programmes serait donc de 305 363 m³, soit plus de 83% des économies actuelles au secteur résidentiel et plus de 61% des économies actuelles du PGEÉ. Il va sans dire que la rentabilité globale du PGEÉ serait grandement affectée.